SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 18 avril 2023 à 19h55 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h55.

2023-04-15 **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard Appuyé par Pierre Gravel Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ordre du jour
- 2. Adoption des états financiers 2022
- 3. Nomination de l'audit pour l'année 2023
- 4. MTQ Compensation distribuée aux municipalités
- 5. Levée de la séance

Adoptée

2023-04-16 **2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

Il est proposé par Martine Labrosse Appuyé par Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité

D'accepter les états financiers pour l'année 2022 préparés, déposés et présentés par madame Anick Millaire, CPA auditrice de la firme Mayer Millaire et associés CPA inc.

Adoptée

2023-04-17 **3. <u>NOMINATION DE L'AUDIT POUR L'ANNÉE 2023</u>**

Il est proposé par Martine Labrosse Appuyé par Guy Bruneau Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la nomination de Mayer Millaire et Associés CPA inc. pour l'audit de l'année 2023.

Adoptée

2023-04-18 4. MTQ – COMPENSATION DISTRIBUÉE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 167 481 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022:

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Guy Bruneau Appuyé par Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'attester la véracité des frais encourus de 244 601 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2022 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2023-04-19 **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Labrosse Appuyé par Guy Bruneau Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h10. Adopté	
-	gnature du présent procès-verbal équivaut à qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Michel Chouinard, maire	